

	FORMATION	DOC-FOR-020
	REGLEMENT INTERIEUR	Révision 1
		03 Juin 2025

Organisme de formation : PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE

📍 Sièg : Concarneau – www.pic29.com

Responsable de formation : Nicolas LE DU – nicolas.ledu@pic29.com – 02.98.97.01.65

Article 1 – Objet

Conformément aux dispositions du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet :

- De définir les principales règles en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline ;
- De préciser les droits et obligations des stagiaires durant l'action de formation.

Il s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par PROTECTION INCENDIE CORNOUAILLE, dans le cadre de formations en **intra-entreprise, en présentiel**.

Article 2 – Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle ainsi qu'à celle des autres, en respectant strictement les consignes générales et particulières de sécurité, notamment celles transmises en début de formation.

Il est interdit :

- De fumer ou de vapoter dans les locaux ou zones non autorisées ;
- De manipuler sans autorisation le matériel de formation (extincteurs, équipements de sécurité, etc.) ;
- D'introduire ou de consommer de l'alcool ou des substances illicites durant la formation ;
- De venir en formation sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

Tout accident ou incident survenu pendant la formation doit être immédiatement signalé au formateur.

	FORMATION	DOC-FOR-020
	REGLEMENT INTERIEUR	Révision 1
		03 Juin 2025

Article 3 – Consignes spécifiques à la formation incendie

En raison de la nature pratique de nos formations :

- Les stagiaires doivent porter une **tenue adaptée** et conforme aux consignes transmises ;
- Il est obligatoire de suivre les instructions du formateur lors des **exercices de manipulation ou d'évacuation** ;
- L'utilisation des équipements de sécurité (extincteurs, générateurs de fumée, etc.) est **strictement encadrée**.

Article 4 – Discipline et comportement

Un comportement respectueux est exigé à tout moment :

- Ponctualité, assiduité et participation active sont attendues ;
- Le respect des autres stagiaires et du formateur est obligatoire ;
- Aucun comportement violent, injurieux, sexiste, raciste ou discriminatoire ne sera toléré.

Tout manquement pourra entraîner une **exclusion temporaire ou définitive** de la formation.

Article 5 – Usage du matériel

Le matériel pédagogique mis à disposition doit être utilisé uniquement dans le cadre de la formation. Toute dégradation volontaire pourra donner lieu à des sanctions, voire à une demande de remboursement.

Article 6 – Accès aux lieux de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes d'accès et de circulation définies par l'entreprise accueillant la formation. L'accès aux lieux non autorisés est interdit.

	FORMATION	DOC-FOR-020
	REGLEMENT INTERIEUR	Révision 1
		03 Juin 2025

Article 7 – Assiduité et émargement

- Les stagiaires doivent suivre l'intégralité de la session prévue.
- Une feuille de présence doit être signée **chaque demi-journée**.
- Les absences doivent être justifiées auprès du formateur ou du responsable formation.

Article 8 – Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, une sanction peut être prononcée par le responsable de l'organisme de formation. Elle peut aller :

- D'un **rappel à l'ordre verbal**,
- À une **exclusion temporaire ou définitive**, sans remboursement des frais engagés.

Le stagiaire concerné sera informé au préalable et pourra présenter ses observations.

Article 9 – Réclamation et médiation

Tout stagiaire peut adresser une **réclamation** au responsable de formation. Une réponse lui sera apportée dans les **10 jours ouvrés**. Si besoin, une médiation pourra être proposée.

Article 10 – Référent handicap

L'organisme dispose d'un référent handicap chargé de faciliter l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être proposés selon les besoins.

 Référent handicap : **Nicolas LE DU**

 nicolas.ledu@pic29.com –  02.98.97.01.65

	FORMATION	DOC-FOR-020
	REGLEMENT INTERIEUR	Révision 1
		03 Juin 2025

Article 11 – Consultation

Le présent règlement est :

- Consultable sur notre site internet : www.pic29.com
- Communiqué aux stagiaires avant ou au début de la formation ;
- Disponible sur simple demande au format papier ou numérique.